

**LISTE D'APTITUDE 2017
POUR L'ACCES AU GRADE DE
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE CLASSE NORMALE (SACDD)**

Les critères :

Les critères, qu'ils soient statutaires ou de gestion, sont appréciés au 31 décembre de l'année de promotion. Pour l'exercice 2017, il conviendra de retenir le 31 décembre 2017.

Les conditions statutaires	La liste d'aptitude est ouverte aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins neuf années de services publics au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les promotions interviennent.
Les textes de référence	Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié notamment par le décret 2014-75 du 29 janvier 2014 Décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012
Les règles de gestion	<p>La liste d'aptitude concerne les adjoints administratifs des administrations de l'État et les syndics des gens de mer de la spécialité « droit social et administration générale ». Elle s'adresse en priorité aux agents expérimentés de ces deux corps qui se trouvent sur les deux niveaux de grade supérieurs (échelle 5 et échelle 6 : AAPAE de 2° et 1° classe, SGMP de 2° et 1° classe).</p> <p>Le classement des harmonisateurs (DREAL, MIGT Outre-Mer, DRIEA et directions d'administration centrale...) devra résulter de l'analyse des dossiers des agents proposés selon les critères ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les capacités de l'agent à exercer des fonctions de niveau B ; • les compétences professionnelles ; • la réussite dans l'exercice de fonctions similaires à celles d'un SACDD ; • la qualité du parcours professionnel. <p>Ces critères sont appréciés à travers la manière de servir, traduite notamment par les comptes-rendus d'entretien professionnel annuels.</p> <p>Les appréciations générales des 3 dernières années seront reportées dans le rapport de proposition du chef de service (PM 104).</p> <p>L'accès au corps des SACDD par liste d'aptitude s'inscrit dans une logique de déroulement de parcours professionnel en catégorie B, avec au minimum la nécessité de tenir un poste.</p>

Les informations sur la précédente CAP au titre de 2015 :

Nombre de promouvables	8647
Nombre de proposés	159
Nombre de postes offerts	40
Nombre de promus	40
Age moyen des promus	56 ans
Ancienneté moyenne dans le grade détenu	8A 9M 28J
Ancienneté moyenne dans le corps d'origine	25A 6M 28J
Ancienneté moyenne dans les services publics	35 A